

Conditions générales de vente

Article I - Préambule

La société BC2i à domicile SARL est une société de services à domicile. Dans le cadre des prestations de services effectuées, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique. La responsabilité de BC2i à domicile ne peut donc être engagée de ce chef.

Les parties conviennent que les obligations de BC2i à domicile au titre des relations pré contractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat.

Article II - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client, en particulier sur le site Internet de BC2i à domicile. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Article III – Commande

Il est rappelé que l'acheteur dispose pour passer sa commande (prestations) d'un numéro de téléphone 0388403102, ou de formulaires et adresse e-mail disponibles sur le site de BC2i à domicile.

De convention expresse entre le client et BC2i à domicile, la validation de la confirmation des commandes par le client vaudra signature, consentement irrévocable du client et preuve du contrat et de la connaissance des prix. Suite à cette prise de commande (téléphone, fax ou e-mail), BC2i à domicile sera juridiquement engagée à compter de la réception de celle-ci et de son règlement. Il est expressément convenu entre les parties qu'un consentement de preuve par écrit des obligations contractées pourra être apporté par les enregistrements informatiques conservés par BC2i à domicile. Ce mode de preuve, que le client reconnaît comme valable, est recevable quel que soit le montant de la commande.

Les mineurs non émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence, toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste. Dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

Le client a la possibilité de modifier sa commande à tout moment, jusqu'à sa validation définitive. Aucune modification de commande définitivement validée ne sera acceptée par BC2i à domicile.

Article IV – Démarchage

En cas de commande d'une prestation de services consécutivement à un démarchage par la société BC2i à domicile au sens des articles L121-21 et suivants du code de la consommation, cette situation sera indiquée sur le bon de commande ou le contrat d'abonnement correspondant. Le client correspondant disposera alors au regard des articles L 121-21 et suivants du code de la consommation, notamment d'un délai de rétractation de sept jours (jours fériés compris) à compter de sa commande, pendant lequel il aura la faculté de dénoncer sa dite commande par téléphone, e-mail, fax ou courrier. En cas d'une telle dénonciation par le client, sa commande sera réputée nulle et non avenue.

Article V – Contrats conclus à distance

En cas de fourniture de prestations de services conclue à distance au sens des articles L121-16 et suivants du code de la consommation, par la société BC2i à domicile auprès d'un client consommateur, cette situation sera indiquée sur le devis ou le contrat d'abonnement correspondant.

Le client correspondant disposera par ailleurs, dans les conditions et limites décrites par les articles L. 121-20 et suivants du code de la consommation, d'un délai de rétractation de sept jours (jours fériés compris) à compter de sa commande, pendant lequel il aura la faculté de dénoncer sa commande par téléphone, e-mail, fax ou courrier. A cet égard il est précisé, qu'aux termes de l'article L121-20-2 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution aura commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs.

Article VI - Tarifs et règlement des prestations

Les tarifs des interventions sont stipulés en TTC pour les particuliers, sans aucun escompte. Ils sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande. Toute demi-heure entamée est due.

Les tarifs comprennent le déplacement et la prestation. Ils sont payables à la fin de l'intervention dès signature du client.

Sauf accord avec BC2i à domicile, le règlement est fait en globalité par carte bancaire, espèces ou par chèque à l'ordre de BC2i à domicile. Une facture, reprenant les prestations effectuées, est donnée au client dès la fin de l'intervention.

Article VII - Validité contractuelle des informations

Les photos et textes des articles présentés n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi à l'aide des notices et des documentations de nos fournisseurs. BC2i à domicile ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices.

La représentation des produits ne peut engager la responsabilité de BC2i à domicile, ni affecter la validité de la vente.

Article VIII – Territoire

L'ensemble des prestations de BC2i à domicile ne sont proposées à la vente que dans la région Alsace (pour les départements limitrophes, nous consulter).

Article IX – Prestations

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif des factures, BC2i à domicile reste propriétaire des prestations fournies par elle, et aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment.

Article X - Clause de parfaite information

Le client déclare expressément avoir reçu de BC2i à domicile toutes les informations et conseils nécessaires à la jouissance de l'objet de sa commande. Il renonce à rechercher une quelconque responsabilité de BC2i à domicile de ce fait.

Article XI - Loi informatique et liberté

Les données recueillies pour les prestations font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi 78.17 du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès

aux informations nominatives le concernant et, le cas échéant, du droit de rectification. Sauf opposition du client adressée par courrier à BC2i à domicile, BC2i à domicile se réserve le droit de communiquer les informations concernant le client à des sociétés partenaires dans le cadre d'opérations commerciales.

Article X – Confidentialité

Une chartre de qualité interne à BC2i à domicile garantit aux clients un respect total des informations confidentielles enregistrées sur les supports informatiques. BC2i à domicile s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client et d'une manière générale aucune donnée confidentielle au sens de la loi informatique et liberté.

Article XI - Loi applicable

Le présent contrat sera gouverné par le Droit Français.